

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
A PROCEDURE ADAPTEE

Maître de l'ouvrage



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE
ZA Les Petites Forges 918 rue des petites forges
72380 JOUE L'ABBE
Tél 02 43 27.37.20
Courriel : stephanie.beslin@mainecoeurdesarthe.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet de la consultation

REHABILITATION/RESTRUCTURATION
D'UN BATIMENT CENTRE SOCIAL
Chemin des grands derrières 72290 Ballon-St Mars

Date et heure limites de réception des offres :
VENDREDI 24 MAI 2024 à 12 heures

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
1.7 - Clause obligatoire de promotion de l'emploi.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 – Variantes facultatives	4
2.4 - Variantes imposées/ prestations supplémentaires éventuelles	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'oeuvre.....	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	5
3.5 - Contrôle technique	5
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
3.7 – Investigations complémentaires	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des variantes imposées	8
6.3 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.3 - Transmission électronique avec le formulaire e-DUME électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la réhabilitation/restructuration d'un bâtiment centre social appelé Maison des projets à Ballon-St Mars 72290.

1.2 - Mode de passation

Cette consultation fait suite à une première consultation lancée le 12 mai 2023 et ayant fait l'objet d'une déclaration sans suite le 07 juillet 2023.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 12 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Démolition-Gros œuvre
03	Charpente-Couverture Isolation extérieure Bardage Bois
04	Menuiserie extérieure Alu et Menuiserie extérieure mixte Bois Alu
05	Portes automatiques coulissantes
06	Serrurerie Métallerie
07	Menuiserie intérieure
08	Plâtrerie-isolation
09	Plafonds suspendus
10	Peinture-Sols PVC
11	Electricité
12	Chauffage-Ventilation-Plomberie

Les travaux font l'objet d'une seule tranche et sont traités par marchés séparés.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45210000	Travaux de construction de bâtiments			

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Clause obligatoire de promotion de l'emploi

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article **L2112-2 du Code de la Commande Publique** en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux **lots identifiés dans l'annexe 1** du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 2-1-2 du CCAP précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Le maître d'ouvrage a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'article 2-1-4 du CCAP.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE IRRÉGULIÈRE POUR NON-RESPECT DES RÈGLES DE LA CONSULTATION.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, si le groupement est conjoint, le mandataire sera solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 – Variantes facultatives

Les candidats doivent **impérativement répondre à l'offre de base**.

Les candidats peuvent également présenter, conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, une offre comportant des variantes respectant les exigences techniques et esthétiques du CCTP.

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

2.4 - Variantes imposées/ prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes relatives au lot suivant :

Lots	libelle	Variante : description
04	Menuiserie extérieure Alu	Point 4.2 : Menuiserie extérieure mixte Bois/Alu
07	Menuiserie intérieure	Point 7.1.3.2 : Façade avec portes coulissantes à fermeture à clé

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (options) relatives au lot suivant :

Lots	libelle	Option : description
04	Menuiserie extérieure Alu	Point 4.1.5.2 : Fourniture et pose de stores thermiques anti-chaueur
08	Plafonds suspendus	Point 8.1.4 : Isolant en ouate de cellulose

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et/ou environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architecte suivant est mandataire :

CAZALS Architecte
51 bis rue Chanzy
72000 LE MANS

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

néant

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

VERITAS Construction
7 avenue René laënnec
72000 Le Mans

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L / LE / HAND/ATTHAND/VIEL

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

EURL PIERRE SPS
8 rue St André
72000 LE MANS

3.7 – Investigations complémentaires

Néant

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Il est de 10 mois hors congés, hors intempéries et hors période de préparation d'un mois.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : le financement du marché est assuré sur fonds propres du budget principal de la collectivité complétés par les subventions des organismes suivants : Etat, CAF.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Si application RGPD

Les données à caractère personnel recueillies dans la présente consultation n'ont d'autres finalités que de permettre de contrôler la conformité de la candidature ou d'évaluer l'offre. Conformément au RGPD, ces données ne sont conservées que le temps nécessaire à leur finalité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le projet d'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le plan général de coordination

- Les pièces graphiques listées dans le CCTP
- L'étude thermique
- Les rapports amiante et plomb
- Rapport initial du Contrôleur Technique
- Le planning d'exécution

Il est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr>
 Il est fortement recommandé aux candidats de s'identifier au moment d'accéder aux autres documents du dossier de consultation afin de s'assurer d'être destinataire de modifications ou précisions éventuelles en cours de consultation.

A défaut d'identification ou en cas d'identification erronée, le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu pour responsable du défaut de communication ou d'information des candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Concernant les pièces du DCE, seul l'exemplaire original versé aux archives du pouvoir adjudicateur fait foi. A ce titre, les documents fournis sous format Excel ou Word ne le sont que pour faciliter le remplissage de ces pièces par le candidat, aucune modification, ni ajout sur ces pièces n'est acceptée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'utilisation du coffre fort mentionné ci-dessous permet de satisfaire aux obligations ci-dessous. Dans ce cas, le candidat devra le préciser.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
 Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
 Seul l'attributaire sera tenu de signer son offre en apposant une signature électronique reposant sur un certificat qualifié eIDAS (ou ancien RGS **). **Pour ce faire, un acte d'engagement définitif sera renvoyé à l'attributaire pour être éventuellement complété, transformé en PDF et signé électroniquement en mode PADES.**

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.		Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le projet d'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles	Non
Le mémoire technique et ses annexes éventuelles sous peine de rejet de l'offre	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes imposées et des prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats présenteront un dossier général "variantes imposées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base à laquelle ils doivent obligatoirement répondre.

6.3 - Visites sur site

Sans objet

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Il est demandé à tous les candidats d'être vigilants quant au nommage de leurs fichiers et surtout à leur poids en kilo octet ; c'est pourquoi la présentation du contenu des offres est strictement encadrée et tout élément remis en dehors de ce qui est demandé à l'article « attribution des marchés » ne sera pas analysé. Lorsqu'un cadre de mémoire technique est fourni et exigé, seul ce mémoire doit être rempli sans renvoi exclusif à des pièces annexes. Des pièces annexes peuvent être admises pour expliquer la réponse rédigée dans le cadre du mémoire si ce dernier le permet (voir conditions d'utilisation dans le mémoire technique fourni).

Les accès, modalités et fonctionnalités du profil d'acheteur sont dans le Dossier de consultation des entreprises mais également disponibles par le lien suivant : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Ne seront pas prises en considération, les offres transmises :

- soit après les dates et heures limites,
- soit contenant des fichiers dans un format autre que ceux précisés dans les conditions générales,
- soit contenant des virus,
- soit par un autre canal que la plate-forme.

En cas de cotraitance, le mandataire devra fournir une lettre de candidature. Si le groupement est attributaire, le mandataire devra faire parvenir les originaux des habilitations à la demande du pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, ce nouveau dépôt est considéré comme une nouvelle offre et annule et remplace l'offre précédente. Pensez à redéposer tous les documents une nouvelle fois.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

ZA les Petites Forges

918 rue des petites forges

72380 JOUE L'ABBE

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Dispositif de coffres forts à la disposition des entreprises candidates :

Un coffre-fort d'attestations est ouvert dans PROFIL/Attestations permettant de déposer les pièces exigées des candidats retenus aux marchés publics et accords-cadres : notamment RIB/RIP, KBIS, attestations d'assurance, attestations fiscales et sociales annuelles ou semestrielles.

Lorsque l'entreprise complète son profil, ces pièces sont disponibles pour l'ensemble des acheteurs publics utilisateurs de la plateforme.

Cet espace sécurisé est uniquement visible par les acheteurs utilisateurs de la plateforme.

Les pièces peuvent être mises à jour à tout moment, selon les mêmes modalités que le dépôt initial.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.3 - Transmission électronique avec le formulaire e-DUME électronique

En se connectant à l'adresse <http://www.sarthe-marchespublics.fr>, onglet DUME, les candidats peuvent préparer à l'avance des DUME types et les utiliser ensuite pour transmettre certains éléments standards de leur candidature. Le formulaire pré-rempli grâce au numéro SIRET permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva intracommunautaire, adresse) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Ce document est ensuite extrait en fichier au format xml à joindre à l'offre électronique déposée sur le profil d'acheteur.

Les renseignements concernant la capacité à exercer l'activité professionnelle (notamment situation juridique) et la capacité économique et financière figurent dans l'utilisation du formulaire pré rempli DUME.

Le candidat devra donc joindre les pièces relatives à ses références professionnelles et sa capacité technique. Si le règlement de consultation fait état d'une présentation libre sans demander expressément des pièces particulières, le candidat pourra se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose les capacités requises sans fournir de pièces. (art R2143-4 du CCP)

Les candidats étrangers à l'union Européenne ne peuvent utiliser la formule DUME.

Le formulaire est utilisable également en cas de groupement et de sous-traitance dès le début du marché.
Le formulaire DUME doit être rempli une fois même en cas de réponse à plusieurs lots.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Toute offre ne respectant pas cette obligation ne sera pas prise en compte et sera renvoyée à son auteur.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1 Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- 2 Capacités techniques et professionnelles
- 3 Capacité économique et financière

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique des offres	40%
Sous critères techniques	
<i>Chantier : compréhension du site et de ses contraintes, méthodologie d'intervention et planning d'exécution</i>	20%
<i>Moyens humains et matériels pour l'ensemble des missions, organisation de la sécurité et de l'hygiène et fiches techniques détaillées</i>	15%
<i>Note environnementale : gestion des nuisances sur le chantier et vis-à-vis des riverains, gestion des déchets et des déblais à évacuer</i>	5%

L'offre retenue est celle qui obtiendra le score le plus élevé. En cas d'égalité de classement, c'est le score obtenu sur le critère PRIX qui départagera les offres.

CONTENU des CRITERES :

Les critères autres que le prix seront analysés au regard du cadre de mémoire technique complété.

Le critère du PRIX sera analysé sur la base du montant hors taxes du prix forfaitaire.

L'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) se verra attribuer la note maximum. Les autres offres seront notées selon la formule :

$$N(i) = 60 * (P(m) / P(i))$$

i= Candidat

N (i)= Note attribuée à l'offre de prix du candidat

P (i)= Offre de prix du candidat

P (m)= Prix de l'offre la moins disante

En ce qui concerne le critère "prix", les précisions suivantes sont apportées :

Le prix de référence sera le prix hors taxe figurant à l'acte d'engagement.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Elles pourront se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique soient obtenus.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.sarthe-marchespublics.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats qui se sont identifiés lors du retrait du DCE toujours par le biais de la plateforme au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'Île Gloriette

BP 24111

44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 99 46 00

Télécopie : 02 40 99 46 58

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nantes

6 allée de l'île Gloriette

BP 24111

44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 99 46 00

Télécopie : 02 40 99 46 58

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>